Bureau du commissaire à la magistrature fédérale

2007-2008

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable R. D. Nicholson, c.p., c.r., député Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Table des matières

SECTION I – SURVOL	1
Message du commissaire	2
Déclaration de la direction	3
Renseignements sommaires	4
Énoncé de mission	4
Énoncé de vision	4
Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes	4
Rendement global de l'organisme	6
SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE	9
Résultat stratégique	10
Liens avec les programmes, les ressources et les résultats	11
SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
Lien de l'organisme avec les secteurs de résultats du gouvernement du Canada	13
Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et des équivalents temps plein	14
Tableau 2: Postes votés et législatifs	15
Tableau 3: États financiers de l'organisme	16
SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT	29
Pour obtenir des renseignements supplémentaires	30
Liste des rapports prévus par la loi et des rapports du Bureau	30
Loi appliquée par le Bureau du commissaire à la magistrature fédérale	30

SECTION I – SURVOL

Message du commissaire

En tant que nouveau commissaire, je suis heureux de présenter le rapport sur le rendement du Bureau du commissaire à la magistrature fédérale (CMF) pour la période prenant fin le 31 mars 2008.

Bien que le mandat du CMF puisse ne changer que très peu d'une année à l'autre, ce rapport démontre que 2007-2008 a encore une fois été un exercice bien rempli et que le personnel du CMF a su surmonter les défis qui se sont présentés pendant cette période.

Comme c'est le cas avec plusieurs ministères au sein de l'appareil gouvernemental, le CMF a vécu plusieurs changements de personnel en raison de retraites au cours de la dernière année. Le bureau s'est aussi préparé pour l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions de la *Loi sur les juges* et a donné un soutien à la Commission d'examen de la rémunération des juges. Le CMF a également continué ses activités normales de soutien aux juges, de formation linguistique et de coopération internationale, pour ne citer que celles-là. Les pages qui suivent présentent ces activités ainsi que d'autres plus en détail.

Je désire souligner le professionnalisme et l'engagement du personnel de notre bureau dans son soutien à la magistrature canadienne. Nous visons constamment à améliorer nos pratiques afin d'agir de la façon la plus efficiente possible et nous demeurons prêts à relever de nouveaux défis.

Claude Provencher

Déclaration de la direction

Je soumets, aux fins de dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de 2007-2008 du Bureau du commissaire à la magistrature fédérale.

Le présent document a été élaboré conformément aux principes de préparation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2007-2008 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement :*

- Il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du SCT;
- Il repose sur l'architecture de résultats stratégiques et d'activités de programme approuvée par le Conseil du Trésor;
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable;
- Il fournit une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont attribuées;
- Il rend compte de la situation financière en fonction des montants approuvés des budgets des dépenses et des Comptes publics du Canada.

Claude Provencher
Commissaire à la magistrature fédérale

Renseignements sommaires

Raison d'être de l'organisme

Énoncé de mission

Nous sommes une agence fédérale créée par la loi pour soutenir et promouvoir l'indépendance des juges dans l'intérêt public en offrant une vaste gamme de services à la magistrature canadienne.

Énoncé de vision

Nous sommes reconnus comme fournisseur exclusif de services à la magistrature canadienne et nous sommes réputés pour notre efficience, notre saine gestion et notre climat de travail exemplaire.

Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes

Il y a 1 066 juges de nomination fédérale au Canada, qui siègent aux cours supérieures des provinces et des territoires, ainsi qu'à des cours spécialisées comme la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale et la Cour canadienne de l'impôt. Ces tribunaux jouent un rôle essentiel dans la protection des droits des citoyens et font en sorte que les gouvernements respectent les règles de droit et de justice. Le CMF veille à l'indépendance judiciaire et offre une formation linguistique destinée à rehausser la compétence des juges.

Le CMF publie le *Recueil des décisions des Cours fédérales*, compte rendu officiel et bilingue des décisions et extraits des décisions de la Cour fédérale et de la Cour d'appel fédérale s'ils sont jugés suffisamment importants pour justifier leur publication. Le CMF fournit également des services administratifs au Conseil canadien de la magistrature.

Le CMF veille en outre à la rapidité et à l'efficacité du processus des nominations judiciaires. Le Secrétariat des nominations à la magistrature a reçu et traité 539 demandes de nominations judiciaires, y compris 242 demandes reçues au cours de l'exercice précédent. Le Secrétariat a organisé 56 réunions de comités consultatifs. Les comités consultatifs ont évalué 568 candidatures au total et les résultats ont été certifiés par la directrice exécutive, Nominations à la magistrature, et présentés au ministre.

La promotion des principes d'indépendance judiciaire, ainsi que de l'efficacité et de la transparence du système judiciaire à l'échelle internationale, permet de protéger les intérêts du Canada à l'étranger et confère plus de visibilité à notre pays devant les tribunes internationales.

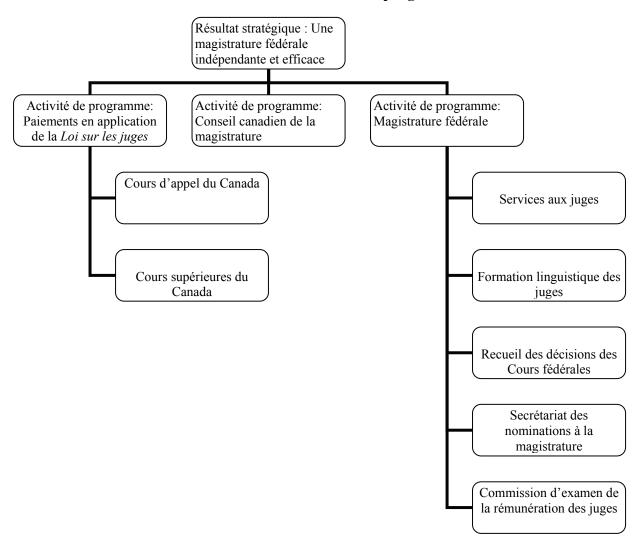
Ressources financières

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
400 274 000 \$	401 012 838 \$	399 931 631 \$

Ressources humaines

Prévues	Réelles	Différence
70	65	5

Architecture des activités de programme



Priorités de l'organisme

Nom	Туре	État du rendement
1. Services à la clientèle	En cours	Objectif atteint
2. Planification générale	En cours	Objectif atteint
3. Communications	En cours	Objectif atteint
4. Système d'information et de gestion	En cours	Objectif atteint
5. Sécurité	En cours	Objectif atteint

Analyse des activités de programme par résultat stratégique

			2007-2008		Contribution
	Résultats prévus	État du rendement	Dépenses prévues	Dépenses réelles	à la priorité suivante
Résultat straté	gique : Une magistrature fédérale	indépendante et eff	icace		
Paiements en application de la Loi sur les juges	Traitement et validation précis et rapides des demandes de remboursement de frais de déplacement, de réinstallation et de représentation en tout respect de la <i>Loi sur les juges</i> et des lignes directrices internes régissant la gestion financière	Objectif atteint	390 465 000 \$	390 180 386 \$	Toutes les priorités
Conseil canadien de la magistrature	Fonctionnement efficace des comités du CCM	Objectif atteint	1 688 000 \$	1 658 231 \$	Toutes les priorités
Magistrature fédérale	Juges satisfaits des services reçus	Objectif atteint	8 321 000 \$	8 093 014 \$	Toutes les priorités

Rendement global de l'organisme

Au CMF, le cadre de travail est complexe en raison notamment de la petite taille de l'organisme qui tend à diminuer l'importance du rôle qu'il joue au sein de l'administration publique. Ne comptant que quelques 70 employés, le Bureau sert plus de 1 066 juges et 776 pensionnés et survivants, 138 membres de comités consultatifs et plus de 550 candidats à des nominations judiciaires. Il administre un budget annuel de plus de 400 millions qui couvre les traitements, indemnités et pensions des juges, leurs frais de réinstallation et de déplacement et les frais de fonctionnement de l'organisme (informatique, formation, services financiers, administration et autres dépenses liées). Il assure d'autres services aux juges, notamment la formation linguistique. Il sert également la communauté juridique par la publication du *Recueil des décisions des Cours fédérales*, ainsi que le ministre de la Justice par les activités du Secrétariat des nominations à la magistrature. Il doit répondre aux attentes et aux exigences des organismes centraux (fonction de contrôleur, systèmes de gestion et de comptabilité, etc.) s'appliquant aux organismes de plus grande taille qui peuvent compter sur des ressources spécialisées de base en planification, en communications, en administration des ressources humaines et financières et en évaluation.

Au cours du dernier exercice, un certain nombre de membres clés du personnel ont pris leur retraite ou quitté l'organisme pour d'autres horizons. Le financement reçu pour le plan de préparation de la relève du service des ressources humaines n'a pas permis de résoudre le problème, car la pénurie générale de spécialistes de la rémunération a fait que le Bureau a accueilli trois nouveaux agents qui, peu après leur arrivée, ont joint de plus gros organismes. Le maintien en poste du personnel demeure un défi pour les petits ministères et organismes.

On est parvenu à un grand nombre de résultats, qu'il s'agisse de mettre à jour le cadre de planification des activités qui incluait un plan de dotation en ressources humaines ou d'achever la traduction des politiques en matière de sécurité.

On a tenu de nouvelles séances d'initiation du personnel pour être sûr de bien renseigner les nouveaux venus sur les activités, les priorités et les clients de l'organisme. Ces séances conçues par des employés d'expérience se sont révélées instructives pour les nouveaux employés.

Des réunions de comités consultatifs sur les nominations à la magistrature ont eu lieu partout au pays. Les listes de candidats ont été mises à jour et remises au ministre de la Justice.

Le Bureau a conclu un important marché en procédant à une demande de propositions concernant le programme international mis en œuvre avec des fonds reçus de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Sur le plan de la coopération internationale, l'entente de quatre ans avec l'ACDI en vue de faciliter la réforme judiciaire en Russie a été appliquée selon le plan approuvé et le programme a été prolongé de six mois. L'entente avec l'ACDI pour l'aide à la réforme de la justice en Ukraine suit aussi le plan approuvé. Il y a enfin eu des progrès dans l'entente de tiers conclue avec l'Institut national de la magistrature pour aide à la réforme judiciaire en Chine.

Le Bureau a participé à des séances de formation des cadres supérieurs organisées par l'Équipe coopérative des ressources humaines, regroupement de cinq petits organismes, dont le CMF, qui s'entraident dans leurs initiatives de gestion des ressources humaines. D'autres activités sont prévues pour l'année qui vient.

Le Bureau a mis en œuvre un programme de formation à l'intention des membres du Comité de santé et de sécurité et de son personnel. Il s'agissait de sensibiliser aux questions générales de santé et de sécurité. Les membres de ce comité ont procédé à une inspection du milieu de travail pour ne relever que quelques problèmes secondaires à résoudre.

Le Bureau a travaillé avec le ministère de la Justice pour assurer une mise en œuvre harmonieuse du mécanisme relatif à la distraction de pensions institué par la promulgation du projet de loi C-17 modifiant la *Loi sur les juges*. Le ministère de la Justice a élaboré le règlement sur la question et le personnel du CMF a collaboré à l'examen du Règlement pour être sûr que les procédures seraient en place au moment où ils seraient approuvés.

L'organisme a travaillé avec l'École de la fonction publique du Canada (EFPC) pour fournir des services de formation linguistique aux juges de nomination fédérale. L'EFPC affecte des formateurs linguistiques en divers lieux au pays. Avec un nouveau régime de recouvrement des frais, elle se fait payer tous les services qui étaient auparavant fournis sans frais.

Le Bureau a engagé des consultations en vue d'un sondage auprès des juges sur leur degré de satisfaction à l'égard des services qu'il leur fournit. Ce sondage devrait avoir lieu à l'automne de 2008.

Les membres de la Commission d'examen de la rémunération des juges ont été nommés à l'automne de 2007. Les arguments ont été entendus tout au long de l'hiver. Un rapport définitif devait parvenir au ministre de la Justice au plus tard le 30 juin 2008. Le personnel du CMF a aidé à accomplir les tâches administratives de la Commission et à fournir des données et des statistiques aux membres.

SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Résultat stratégique

Une magistrature fédérale indépendante et efficace

Résultats prévus :

- Résultats intermédiaires

Rester un pilier du système judiciaire canadien en offrant des services complets, fiables et de qualité.

Maintenir et améliorer si possible les partenariats avec des organisations judiciaires du Canada et d'ailleurs.

Améliorer et adapter constamment les systèmes et méthodes du CMF et employer les technologies les meilleures et les plus éprouvées pour répondre aux besoins des clients.

- Résultats immédiats

Améliorer la capacité du CMF à répondre aux besoins des membres de la magistrature afin de permettre aux juges de continuer à jouer un rôle essentiel dans la protection des droits des citoyens, ainsi que d'assurer l'adhésion des gouvernements aux règles de droit et de justice.

Activités de programme

Paiements en application de la *Loi sur les juges* – Dans cette activité de programme, on s'occupe du paiement des traitements, indemnités et pensions aux juges et à leurs survivants conformément à la *Loi sur les juges*.

Conseil canadien de la magistrature – Dans cette activité de programme, on administre le Conseil canadien de la magistrature conformément à la *Loi sur les juges*. Le Conseil, qui est composé des 39 juges en chef et juges en chef adjoints des cours supérieures du Canada, agit indépendamment dans l'exécution de son mandat, lequel consiste à promouvoir l'efficacité de l'administration de la justice au Canada. Le Bureau du Conseil est géré par un directeur exécutif et avocat général qui relève, sur le plan fonctionnel, de la juge en chef du Canada et, sur le plan administratif, du commissaire à la magistrature fédérale.

Magistrature fédérale – Dans cette activité de programme, on guide et conseille la magistrature fédérale dans l'interprétation de la partie I de la *Loi sur les juges*; on fournit au ministre une liste à jour de candidats recommandés aux fonctions judiciaires et prête un soutien à la magistrature en ce qui a trait aux finances, au personnel, à l'administration, à la formation, aux publications et à la gestion de l'information.

Les grandes priorités suivantes figurent dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2007-2008 :

- 1) Services à la clientèle;
- 2) Planification générale et obligation de rendre compte:
- 3) Communications:
- 4) Systèmes d'information et de gestion;
- 5) Sécurité.

Liens avec les programmes, les ressources et les résultats

Services aux clients

La formation linguistique des juges de nomination fédérale est un des principaux services fournis aux clients du ministère. Environ 350 juges se sont inscrits aux diverses activités de formation. Le montant total des dépenses pour ce programme de formation s'est élevé à 1 359 797 \$.

La division des Services financiers et administratifs, dans le cadre des services qu'elle offre aux juges, administre les demandes de remboursement qu'elle reçoit des juges en vertu des diverses dispositions de la *Loi sur les juges*. Cette division a traité plus de 19 000 demandes de remboursement, en plus de fournir des services financiers et administratifs afin de soutenir les activités courantes du ministère. Le montant total des dépenses pour cette division s'est élevé à 1 106 489 \$.

La division de la Rémunération, avantages sociaux et ressources humaines, dans le cadre des services qu'elle offre aux juges, s'assure que le salaire et les pensions des juges et de leurs survivants sont versés en temps opportun. Elle soutient également les activités courantes du ministère. Les paiements susmentionnés sont émis mensuellement à 1 066 juges et 776 pensionnés et survivants. 68 nouveaux juges et 49 nouveaux pensionnés ont été ajoutés à cette liste aux cours du dernier exercice financier. Le montant total des dépenses pour cette division s'est élevé à 811 183 \$.

Planification générale

Le CMF a dressé un plan directeur qui fait état de ses priorités et de ses objectifs et qui intègre les besoins en ressources humaines pour l'ensemble des priorités.

Le Bureau dispose d'un plan de ressources humaines qui l'aide à répondre à ses besoins dans l'immédiat et à long terme. Un examen des descriptions de poste a débuté. On a constaté des problèmes de planification de la relève; toutes les sections examinent leurs besoins en la matière.

Communications

Le CMF a une stratégie de communication structurée pour tenir le personnel au fait des changements imposés par la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*. Cette stratégie comprend des bulletins, des infocapsules, des réunions publiques et des consultations avec les unités de négociation. L'outil de communication actuellement utilisé à l'interne fait l'objet d'une révision qui vise à en accroître l'utilité pour les échanges avec le personnel. Par ailleurs, l'outil de communication JUDICOM facilite les communications permanentes avec les juges. Il est administré et fourni par le Bureau au profit de tous les juges de nomination fédérale qui désirent se servir de ce système. On a mis au point un programme d'orientation des nouveaux employés de l'organisme.

Systèmes d'information et de gestion

Le CMF a mené à terme un exercice de description de toutes ses pratiques et procédures pour voir s'il existe des chevauchements et si elles peuvent être efficaces. Il a entrepris de revoir les systèmes hérités du passé, le but étant de les actualiser pour être sûr qu'ils sont conformes aux nouvelles normes de fonctionnement et aux exigences des utilisateurs.

Sécurité

On a élaboré des politiques de sécurité et a fait traduire les énoncés. Les mesures de sécurité matérielle sont en place. On a révisé la procédure de passation de marchés pour garantir que tous les entrepreneurs satisfont aux exigences de l'organisme en matière de sécurité.

SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Lien de l'organisme avec les secteurs de résultats du gouvernement du Canada

Résultat stratégique : Une magistrature fédérale indépendante et efficace.							
	Dépenses réelles de 2007-2008						
	Budgétaires	Non budgétaires	Total	Harmonisation avec le secteur de résultats du gouvernement du Canada			
Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i>	390 180 386 \$	-	390 180 386 \$	Des collectivités sécuritaires			
Conseil canadien de la magistrature	1 658 231 \$	-	1 658 231 \$	Des collectivités sécuritaires Affaires gouvernementales			
Magistrature fédérale	8 093 014 \$	-	8 093 014 \$	Un monde sécuritaire grâce à la coopération internationale Affaires gouvernementales			

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et des équivalents temps plein

			2007-2008			
(en millions de dollars)	Dépenses réelles 2005-2006	Dépenses réelles 2006-2007	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles totales
Magistrature fédérale	8,5	8,1	8,1	8,3	9,0	8,1
Conseil canadien de la magistrature	1,8	1,7	1,7	1,7	1,8	1,7
Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i>	341,5	394,8	390,5	390,5	390,2	390,2
Total	351,8	404,6	400,3	400,5	401,0	399,9

Total	351,8	404,6	400,3	400,5	401,0	399,9
Moins : revenus non disponibles	10,6	12,5	13,8	13,8	12,1	12,1
Plus : coût des services reçus à titre gracieux*	1,2	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4
Coût net pour l'organisme	342,4	393,4	387,8	388,0	390,3	389,2

Équivalents temps plein						
	68	65	69	69	70	65

Tableau 2: Postes votés et législatifs

Poste voté		2007-2008				
ou législatif	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	
20	Dépenses de fonctionnement	7 368 000	7 568 000	8 432 995	7 461 007	
	Dépenses de fonctionnement du Conseil canadien de la magistrature	1 594 000	1 594 000	1 673 450	1 564 231	
	Paiements en application de la <i>Loi</i> sur les juges	390 465 000	390 465 000	390 180 386	390 180 386	
	Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	847 000	847 000	726 007	726 007	
	Total	400 274 000	400 474 000	401 012 838	399 931 631	

Pour les crédits 20 et 25, de nouveaux fonds ont été approuvés dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses.

Tableau 3: États financiers de l'organisme

Bureau du commissaire à la magistrature fédérale Responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008 et de toute l'information figurant dans ces états appartient à la direction du Bureau du commissaire à la magistrature fédérale (CMF). Les états financiers ont été préparés suivant les conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information des états financiers. Certaines indications que renferment ceux-ci sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations en matière de comptabilité et de déclaration, la direction tient un jeu de comptes qui constitue un relevé centralisé des opérations financières du CMF. L'information financière soumise pour la préparation des Comptes publics du Canada et incluse dans le Rapport ministériel sur le rendement du CMF concorde avec les états financiers ci-joints.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par le soin qu'elle apporte à la sélection, à la formation et au perfectionnement d'un personnel qualifié, par des mesures d'organisation qui assurent un vrai partage des responsabilités et par des programmes de communication qui visent à garantir la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans tout le CMF.

Les états financiers du Bureau du commissaire à la magistrature fédérale n'ont pas été vérifiés.

Claude Provencher Commissaire Marc A. Giroux Sous-commissaire Agent financier supérieur

Ottawa, Canada Le 29 septembre 2008

Bureau du commissaire à la magistrature fédérale État des résultats (non vérifié) Exercice terminé le 31 mars (en dollars)

(* *** ***)	2008			2007	
	Magistrature fédérale	Conseil canadien de la magistrature	Paiements en application de la <i>Loi sur les</i> juges	Total	Total
Charges de					
fonctionnement					
Salaires et avantages	4.007.000	(70.404	257 441 700	262 020 425	252 401 560
sociaux	4 807 223	679 494	357 441 708	362 928 425	372 491 568
Transport et	551 645	120.664	27.040.022	25 5 12 222	22 520 260
télécommunications	571 647	130 664	27 040 022	27 742 333	23 730 269
Services professionnels et	2 555 020	540.10 0	264.020	2.500.006	2 100 101
spéciaux	2 577 030	749 128	264 828	3 590 986	3 189 181
Logement	875 298	237 010	-	1 112 308	1 013 035
Services publics,					
fournitures et		44 = 00		0= 400	21.7.2.10
approvisionnements	72 097	11 700	3 412	87 209	315 348
Communications	161 547	79 124	6 525	247 196	121 085
Réparations et entretien	112 671	2 616	-	115 287	115 967
Location	31 058	18 581	10 126	59 765	67 311
Amortissement (Note 5)	105 259	-	-	105 259	110 988
Matériel et outillage	142 697	28 064	-	170 761	103 730
Moins-value des					
immobilisations	3 465	-	-	3 465	3 818
Autres dépenses	62 370		5 163 217	5 225 587	4 970 703
Total des charges de					
fonctionnement	9 522 362	1 936 381	390 929 838	401 388 581	406 233 092
Total des charges	9 522 362	1 936 381	390 929 838	401 388 581	406 233 092
Revenus Cotisations de retraite					
créditées au compte des					
revenus	0	0	(12 055 180)	(12 055 180)	(12 473 066)
Frais d'utilisation	(173 750)	0	0	(173 750)	(173 066)
Total des revenus	(173 750)	0	(12 055 180)	(12 228 930)	(12 646 132)
Coût de fonctionnement					
net	9 348 612	1 936 381	377 874 658	389 159 651	393 586 960

Bureau du commissaire à la magistrature fédérale État de la situation financière (non vérifié) au 31 mars (en dollars)

		2008	2007
ACTIF			
	Actif financier		
	Débiteurs et avances (Note 4)	1 203 410	2 086 830
	Actif financier total	1 203 410	2 086 830
	Actif non financier		
	Charges payées d'avance	283 005	121 382
	Immobilisations (Note 5)	146 359	210 248
	Actif non financier total	429 364	331 630
TOTAL		1 632 774	2 418 460
Passif			
	Créditeurs et charges à payer (Note 6)	1 872 975	1 814 733
	Indemnités de vacances et congés compensatoires	211 260	202 126
	Compte de prestations de retraite supplémentaires des juges (Note 8)	138 248 550	127 564 956
	Indemnités de départ (Note 7)	989 178	954 065
	Passif total	141 321 963	130 535 880
Avoir du Canada		(139 689 189)	(128 117 420)
TOTAL		1 632 774	2 418 460

Bureau du commissaire à la magistrature fédérale État de l'avoir du Canada (non vérifié) au 31 mars (en dollars)

_	2008	2007
Avoir du Canada, début de l'exercice	(128 117 421)	(117 745 530)
Coût de fonctionnement net	(389 159 651)	(393 586 960)
Crédits de l'exercice utilisés(Note 3)	399 961 631	404 584 428
Revenus non disponibles pour dépenses	(12 055 180)	(12 473 066)
Variation de la situation nette au Trésor (Note 3c)	(11 750 244)	(10 253 257)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (Note 8)	1 461 676	1 356 964
Avoir du Canada, fin de l'exercice	(139 689 189)	(128 117 421)

Bureau du commissaire à la magistrature fédérale État des flux de la trésorerie (non vérifié) Exercice terminé le 31 mars (en dollars)

	2008	2007
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	389 159 651	393 586 960
Postes hors caisse :		
Amortissement des immobilisations (Note 5)	(105 259)	(110 988)
Moins-value des immobilisations	(3 465)	(3 818)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (Note 9)	(1 461 676)	(1 356 964)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et des avances	(883 420)	831 890
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	161 623	62 228
Diminution (augmentation) du passif	(10 786 083)	(11 181 071)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	376 227 730	381 828 236
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	44 836	29 869
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	44 836	29 869
Activités de financement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	(376 272 566)	(381 858 105)

Bureau du commissaire à la magistrature fédérale Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés) Exercice se terminant le 31 mars 2008

1. Mandat et objectifs

Le <u>Bureau du commissaire à la magistrature fédérale</u> (CMF) a été créé en 1978 en vertu de la *Loi sur les juges* dans le but de protéger l'indépendance de la magistrature et de placer les juges de nomination fédérale sous une administration indépendante de celle du ministère de la Justice. Il a pour mission de promouvoir la bonne administration de la justice au Canada, notamment en soutenant la magistrature fédérale.

Il administre trois services indépendants, dont le financement vient d'autant de sources. Les crédits législatifs sont affectés au paiement des traitements, des indemnités et des pensions des juges et aux prestations versées à leurs bénéficiaires survivants. Deux crédits votés servent séparément à financer les activités administratives du Bureau du commissaire et celles du Conseil canadien de la magistrature.

L'administration du Bureau du commissaire est structurée de manière à refléter le caractère particulier de son rôle de soutien de la magistrature fédérale. Dans le cadre de l'Architecture des activités de programme, trois volets de programme sont à distinguer, à savoir les paiements en application de la *Loi sur les juges*, le <u>Conseil canadien de la magistrature</u> et le Bureau du commissaire à la magistrature fédérale.

Ces activités visent à faire respecter de nos priorités qui consistent à développer la capacité organisationnelle, à bâtir une équipe forte et solidaire et à améliorer les communications et à gérer l'information.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés suivant les conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

- a) Crédits parlementaires Le CMF est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis à l'organisme ne correspondent pas à la présentation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus, car ils sont principalement fonction des besoins de trésorerie. Ainsi, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. Dans la note 3, il y a un rapprochement général entre les deux méthodes de présentation.
- b) Encaisse nette fournie par le gouvernement Le CMF fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'organisme est déposée au Trésor et tous les décaissements sont prélevés sur celui-ci. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de

fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

- c) La variation de la situation nette au Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice. Elle résulte des décalages temporels entre le moment où une opération influe sur les crédits et le moment où elle est traitée par le Trésor.
- d) Revenus Les revenus sont constatés dans les comptes au cours de l'exercice où l'opération ou l'événement sous-jacent les a produits.
- e) Charges Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :
 - Les indemnités de vacances et les congés compensatoires constituent des charges au fur et à mesure que ces droits à prestations échoient aux employés en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
 - Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations patronales aux régimes d'assurance soins médicaux et dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement selon leur coût estimatif.
- f) Avantages sociaux futurs des employés et des juges de nomination fédérale :

i. Prestations de retraite :

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (RRFP), régime multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du CMF au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel ces dépenses sont engagées et elles représentent l'obligation totale de l'organisme découlant du Régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le CMF n'est pas tenu de verser des cotisations en cas d'insuffisance actuarielle du Régime.

ii. Indemnités de départ :

Les employés ont droit à des indemnités de départ prévues dans les conventions collectives ou les conditions d'emploi. Les prestations leur échoient à mesure qu'ils acquièrent les états de service nécessaires à leur obtention. Le passif relatif aux prestations acquises par les employés se calcule à l'aide des données de détermination actuarielle du passif de tout le gouvernement en indemnités de départ.

iii. Prestations de retraite des juges de nomination fédérale :

Prestations et régime de retraite des juges de nomination fédérale. Les juges nommés par le gouvernement fédéral et leurs survivants admissibles ont droit à une rente pleinement indexée à condition de satisfaire aux conditions minimales d'âge et d'états de service. Les principales prestations servies par le régime sont comptabilisées selon la méthode de financement par répartition. Elles sont incluses dans l'état des résultats comme élément des traitements et avantages sociaux et les cotisations des juges sont créditées au compte des revenus. Les cotisations du CMF et des juges pour la fraction du régime qui est liée à l'indexation des prestations sont portées au compte de prestations de retraite supplémentaires, qui figure dans l'état de la situation financière. La contribution du CMF à l'indexation est passée en charges au moment où elle est portée au compte conformément à la loi. Le passif actuariel du régime de retraite des juges est inscrit aux états financiers du gouvernement du Canada, qui est l'ultime répondant de ce régime.

- g) Les débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants qu'on prévoit réaliser. On constitue une réserve pour les débiteurs externes dont le recouvrement est jugé incertain.
- h) Immobilisations corporelles Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives d'un coût initial de 5 000 \$ et plus sont comptabilisées au coût d'achat. Le CMF ne capitalise pas les biens incorporels, les œuvres d'art et les biens patrimoniaux ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire et la valeur résiduelle est supposée nulle sur la durée utile estimative :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Mobilier et agencements	10 ans
Logiciels et matériel informatique	3 ans

i) Incertitude relative à la mesure – La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, lesquelles s'accordent avec les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle procède à des estimations et à des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges que présentent les états financiers. La direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables au moment de la préparation de ces états. Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations sont le passif à l'égard des indemnités de départ des employés et la durée utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient nettement différer des valeurs estimatives. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, après les modifications jugées nécessaires, il y a comptabilisation dans les états financiers de l'exercice où ces éléments sont constatables.

3. Crédits parlementaires

Le CMF reçoit le gros de son financement sous forme de crédits parlementaires annuels. Les éléments constatés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés par des crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices antérieurs, l'exercice en cours ou pour des exercices futurs. C'est ainsi que l'organisme présente pour l'exercice des résultats nets qui varient selon qu'il s'agit du régime de financement du gouvernement ou de la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences font l'objet d'un rapprochement dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours :

(en dollars)	2008	2007
Coût de fonctionnement net	389 159 651	393 586 960
Redressements de postes qui influent sur le coût de		
fonctionnement net, mais non sur les crédits :		
Ajouter (déduire)		
Services fournis gratuitement	(1 461 676)	(1 356 964)
Indemnités de départ	(35 113)	(49 457)
Amortissement des immobilisations corporelles	(105 259)	(110 988)
Moins-value des immobilisations corporelles	(3 465)	(3 818)
Indemnités de vacances et congés compensatoires	(9 134)	26 028
Cotisations au régime de retraite des juges	12 055 180	12 473 066
Redressement de charges d'exercices antérieurs	3 606	167
Autres	-	(10 435)
Redressements de postes influant non pas sur le coût de		
fonctionnement net, mais sur les crédits		
Ajouter (déduire) :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	44 836	29 869
Charges payées d'avance*	283 005	-
Crédits utilisés de l'exercice en cours	399 931 631	404 584 428

^{*} Dans l'exercice 2007-2008, les charges payées d'avance ont été imputées aux crédits de l'exercice en cours. Les années précédentes, elles avaient d'abord été comptabilisées en régularisation pour ensuite être imputées aux crédits de l'exercice en cours à mesure que les coûts étaient passés en charges.

b) Crédits fournis et utilisés

(en dollars)	2008	2007
Crédit 20 - Dépenses de fonctionnement -CMF	8 432 995	8 055 613
Crédit 25 - Dépenses de fonctionnement –CCM	1 673 450	1 851 950
Montants législatifs	390 906 393	395 581 531
Moins:		
Crédits en péremption : fonctionnement	(1 081 207)	(904 666)
Crédits utilisés de l'exercice en cours	399 931 631	404 584 428

c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits utilisés de l'exercice en cours

(en dollars)	2008	2007
Encaisse nette fournie par le gouvernement	376 126 207	381 858 105
Revenus non disponibles pour dépenses	12 055 180	12 473 066
Variation de la situation nette au Trésor		
Variation des débiteurs	545 307	(483 129)
Variation des avances	338 113	(410 988)
Variation des charges payées d'avance	(161 623)	(62 228)
Ajouter : Charges payées d'avance	283 005	-
Variation des créditeurs et des charges	10 786 083	11 157 642
Autres redressements	(40 641)	(10 268)
	11 750 244	10 253 257
Crédits utilisés de l'exercice en cours	<u>399 931 428</u>	<u>404 584 428</u>

4. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances :

(en dollars)	2008	2007
Débiteurs dans les autres ministères et organismes	146 330	703 342
fédéraux		
Débiteurs externes	128 825	117 120
Avances	928 255	1 266 368
Total	1 203 410	2 086 830

5. Immobilisations corporelles

(en dollars)

	Coût			Amortissement cumulé				omptable ette		
Catégorie d'immobili- sations	Solde d'ouver- ture	Acquisi- tions	Aliéna- tions et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouver- ture	Amortis- sement	Aliéna- tions et radiations	Solde de clôture	2008	2007
Matériel et outillage	86 180	-	(11 551)	74 629	34 859	8 832	(8 086)	35 335	39 293	51 591
Matériel informatique	593 099	26 816	(203 085)	416 830	475 291	68 062	(203 085)	340 268	76 562	117 808
Mobilier et agencements	19 552	-	-	19 552	11 731	1 955	-	13 686	5 866	7 821
Logiciels	84 785	18 020	-	102 805	51 757	26 410	-	78 167	24 638	33 028
Total	783 616	44 836	(214 636)	613 816	573 368	105 259	(211 171)	467 456	146 359	210 248

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 s'élève à 105 259 \$ (2007-110 988 \$)

6. Créditeurs et charges à payer

Le tableau suivant donne le détail des créditeurs et charges à payer :

(en dollars)	2008	2007
Créditeurs dans les autres ministères et organismes	172 757	52 601
fédéraux		
Créditeurs externes	1 446 026	1 513 494
Rémunération due	254 192	248 638
Total	1 872 975	1 814 733

7. Avantages sociaux

a) Prestations de retraite: Les employés du CMF participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables, valeur multipliée par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées à celles du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont en indexation (inflation).

Tant les employés que le CMF versent des cotisations couvrant le coût du Régime. En 2007-2008, les charges s'élèvent à 529 259 \$ (577 774 \$ en 2006-2007), soit environ 2,1 fois les cotisations des employés (2,2 fois en 2006-2007).

La responsabilité du CMF à l'égard du Régime de retraite se limite à ses cotisations patronales. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, qui est le répondant de ce Régime.

b) Indemnités de départ : Le CMF verse des indemnités de départ aux employés en fonction de leur admissibilité, de leurs états de service et de leur salaire final. Les prestations ne sont pas précapitalisées. Elles seront prélevées sur les crédits futurs. Voici les indemnités de départ mesurées au 31 mars :

(en dollars)	2008	2007
Obligation au titre des prestations		
constituées, début de l'exercice	954 065	904 608
Charge pour l'exercice	35 113	49 457
Obligation au titre des prestations		
constituées, fin de l'exercice	989 178	954 065

8. Compte de prestations de retraite supplémentaires des juges

(en dollars)	2008	2007
Passif, début de l'exercice	127 564 956	117 060 075
Cotisations	5 322 032	5 611 579
Intérêts	5 361 562	4 893 302
Passif, fin de l'exercice	138 248 550	127 564 956

Le régime de retraite des juges de nomination fédérale prévoit une rente pleinement indexée pour les juges (avec tous les survivants admissibles) qui répondent aux critères d'âge et d'états de service. Contrairement à d'autres, ce régime ne comporte pas de taux explicite d'accumulation des prestations. Le plein montant est plutôt généralement payable lorsque le participant compte au moins 15 ans de services validables et que le nombre d'années d'âge et de service est de 80. Un juge surnuméraire ou ayant droit à la prestation de retraite verse des cotisations correspondant à 1 % de son traitement. Pour tous les autres juges, le taux de cotisation s'établit à 7 % du traitement.

Les principales prestations du régime sont passées en charges selon la méthode de financement par répartition, mais en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*, la fraction de 1 % du traitement versée en cotisations par les juges est inscrite à un compte de prestations de retraite supplémentaires, tout comme les cotisations patronales de contrepartie comptabilisées par le CMF. De plus, les frais sont courus sur le solde non réglé du compte. Le passif actuariel à l'égard du régime de retraite des juges est inscrit aux états financiers du gouvernement du Canada

9. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Bureau du commissaire à la magistrature fédérale est apparenté à tous les ministères et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Il conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les modalités

commerciales habituellement applicables aux particuliers et aux entreprises, sauf pour certains services qui, comme on l'indique ci-après, sont fournis gratuitement.

a) Services fournis gratuitement:

Au cours de l'exercice, l'organisme reçoit gratuitement des services d'autres ministères (logement et cotisations patronales aux régimes d'assurance soins médicaux et dentaires). Ces services gratuits sont ainsi constatés dans l'état des résultats du CMF :

(en dollars)	2008	2007
Logement fourni par Travaux publics et Services		
gouvernementaux Canada	1 112 308	1 013 085
Contributions pour quote-part patronale aux		
régimes d'assurance des employés et coûts payés		
par le Secrétariat du Conseil du Trésor	349 368	343 879
Total	1 461 676	1 356 964

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives pour plus d'efficience et de rentabilité et un seul ministère exerce ces activités au nom de tous et sans frais. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie et d'émission de chèques assurés par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, n'est pas inclus comme charge dans l'état des résultats du CMF.

b) Solde des créditeurs et des débiteurs entre apparentés à la fin de l'exercice :

(en dollars)	2008	2007
Débiteurs - Autres ministères et organismes	146 330	703 342
Créditeurs - Autres ministères et organismes	172 757	52 601

SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

On peut trouver des renseignements supplémentaires sur les politiques concernant les voyages et les sources de revenus disponibles et non disponibles à http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/dpr-mr/2007-2008/index-fra.asp.

Dans le cadre de son mandat qui est d'appuyer la magistrature canadienne, le Bureau du commissaire à la magistrature fédérale fournit des services de soutien au Bureau du Conseil canadien de la magistrature. Ce dernier est formé des 39 juges en chef et juges en chef adjoints des cours supérieures du Canada. Sa mission est de promouvoir l'efficacité et l'uniformité, ainsi que d'améliorer la qualité de l'administration de la justice au Canada. Il est également appelé à instruire les plaintes déposées contre des juges de nomination fédérale. Pour en savoir plus sur le Conseil, son mandat et ses activités, consulter son site Web à http://www.cjc.gc.ca.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires

Bureau du commissaire à la magistrature fédérale

99, rue Metcalfe, 8^e étage

Ottawa (Ontario) K1A 1E3

Téléphone: (613) 995-5140 Téléc.: (613) 995-5615

Site Web: http://http://www.cmf.gc.ca/

Claude Provencher – Commissaire, téléphone : (613) 995-5140

Courriel: cprovencher@cmf.gc.ca

Liste des rapports prévus par la loi et des rapports du Bureau

Rapport annuel du Conseil canadien de la magistrature

Actualités informatiques pour la magistrature

Recueil des décisions des Cours fédérales

Rapport et recommandations de la Commission d'examen de la rémunération des juges 2004

Loi appliquée par le Bureau du commissaire à la magistrature fédérale

Le ministre assume l'entière responsabilité de l'application de la loi suivante devant le Parlement :

Loi sur les juges (L.R.C. 1985, c. J-1). Février 2007